

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 février 2010
(convocation du 8 février 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Février Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUCHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme LIRE Marie-Christine à partir de 11 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 50
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 50
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 25
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 10

M. DELAUX Stéphan à Mme BREZILLON Anne à partir de 11 h 50
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DUCASSOU Dominique à cpter 11 h 30
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 50
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. COLLET Brigitte
M. PAILLART Vincent à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 12 h 05
M. QUANCARD Denis à M. QUERON Robert
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 45
M. REIFFERS Josy à DUCHENE Michel à cpter 11 h 30
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Location de places dans le parking "Porte de Bordeaux" - Décision -
Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte et finalité :

L'opération de restructuration de l'hôtel communautaire a entraîné la délocalisation temporaire d'une partie des services sur 5 étages de l'immeuble « Portes de Bordeaux ». Elle a nécessité la location de 100 places de stationnement au parking PARCUB « Porte de Bordeaux » et 5 places pour les véhicules motorisés à deux roues, ayant fait l'objet de deux délibérations n°2009/0320 et n°2009/0486.

La location des places de parking doit s'adapter à la durée du bail de location de l'immeuble Portes de Bordeaux. Le bail de location s'achève en juillet 2012. La location devra donc durer jusqu'à cette date là.

Toutefois, eu égard aux changements de bail annuels de location des parkings de PARCUB, il est nécessaire chaque année de signer une nouvelle convention de location sur la base des nouveaux tarifs en vigueur.

La présente délibération a donc pour objet d'acter la location de places jusqu'à juillet 2012, la convention de location cadre avec PARCUB qui sera renouvelée chaque année avec les tarifs renouvelés, la convention spécifique de location 2010 avec les tarifs 2010 connus.

L'impact financier :

L'impact financier s'élève pour 2010 s'élève à 107 813 € T.T.C.

L'augmentation de la location entre 2009 et 2010 a été fixée par PARCUB à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

L'impact financier pour les années 2011 à 2012 comprendra cette somme de départ revalorisée des augmentations de tarifs.

Il convient toutefois de préciser que la Communauté Urbaine de Bordeaux verse chaque année une subvention d'équilibre à Parcub. Les sommes versées dans le cadre de la

réservation de ces places de stationnement viendront en déduction de cette subvention d'équilibre.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les délibérations du conseil de communauté n°14 524 en date du 10 juillet 2009 « Délocalisation du pôle développement économique à Porte de Bordeaux » ; Demande de location de places de stationnement complémentaires « Portes de Bordeaux et n° 14 271 en date du 29 mai 2009 « Abonnement pour emplacements dans le parking Porte de bordeaux ».

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT, l'intérêt majeur que représente ces locations de places pour le bon fonctionnement des services communautaires délocalisés,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

La communauté acte le paiement de la location de ces places de parking pour les 5 étages de « Porte de Bordeaux » jusqu'à juillet 2012, date de fin de bail de location.

ARTICLE 2 :

La Communauté Urbaine de Bordeaux valide la convention cadre de location avec PARCUB ainsi que la convention spécifique 2010.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention cadre et la convention de location 2010.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions à venir se rapportant au cadre de convention de location validé.

ARTICLE 5 :

La dépense résultant de la présente convention sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice 2010, chapitre 011, article 6132, fonction 0204, CRB AA20.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 février 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 FÉVRIER 2010**

PUBLIÉ LE : 26 FÉVRIER 2010

M. MICHELE ISTE